

Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 6 mai 2025 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 452, rue de Fontainebleau Nord, l'ajout d'un logement accessoire en marge avant secondaire, avec les dérogations suivantes :
 - une marge avant minimale de 4,55 mètres, au lieu de 6 mètres;
 - une marge avant secondaire minimale de 3,95 mètres, au lieu de 6 mètres;
 - une marge arrière minimale de 6,25 mètres, au lieu de 9 mètres.
2. Permettre au 140 à 148, rue Leblanc Ouest, une marge arrière minimale de 8 mètres au lieu de 9 mètres.
3. Permettre au 527, chemin du Coteau-Rouge :
 - un nombre minimal de quatre cases de stationnement au lieu de six cases;
 - l'absence de six rangements intérieurs pour les logements;
 - la présence de six rangements extérieurs, au lieu d'être situés à l'intérieur du bâtiment.
4. Permettre au 1600, rue Bourassa, une marge arrière minimale de 11,08 mètres au lieu de 12 mètres.
5. Permettre au 1104, boulevard Curé-Poirier Ouest et le futur 1915, rue Préfontaine :
 - un nombre minimal de treize cases de stationnement au lieu de seize cases;
 - une largeur d'allée de circulation minimale de 5,96 mètres au lieu de 6,7 mètres;
 - une bande paysagère entre une affectation principale « Commerce » et « Habitation » d'une largeur minimale de 1,46 mètres au lieu de 3 mètres;
 - un pourcentage minimal de la superficie de l'aire d'agrément localisée à une hauteur maximale équivalente à celle du plancher du rez-de-chaussée de 43 % au lieu de 50 %.
6. Permettre au 86, rue Saint-Charles Est et au 175, rue Saint-André, un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 0,60 au lieu de 0,55, pour le lot projeté 6 678 530.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 16 avril 2025.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil